

Réf: Dossier N° 299518

## Avis de constitution

### « INFINITY AFRICA TECHNOLOGY »

**ABIDJAN COCODY DANGA ,LOT 1, ILOT 5., Lot 1, Ilot 5**

**Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 19/02/2024 reçus par Me DEBEY Jean-Thierry, enregistrés au CEPICI, le 05/03/2024, il a été constitué une SAS P aux caractéristiques SOCIETE « INFINITY AFRICA TECHNOLOGY »**

- **Le Conseil et stratégie en organisation et projets de système d'information en informatique, monétique, Finance et Technologies (FINTECH) électronique, bureautique et multimédia ;**
- **La recherche, la conception, le développement, la diffusion, la formation, l'implémentation, l'exploitation et la maintenance de solutions informatiques complètes ou partielles, ainsi que toute autre prestation se rattachant à celles précédemment définies.**
- **La création, l'Édition, la réalisation et la gestion des sites internet ;**
- **La commercialisation de logiciels.**
- **La formation à l'utilisation de solutions informatiques.**
- **La réalisation de prestations de service de développement informatique, Conseil, d'ingénierie, de tierce maintenance applicative ;**
- **L'Importation, l'exportation de matériels informatiques et bureautiques ; de tous produits, articles et objets relevant ou entrant dans les domaines d'activité de la société?**
- **Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement**

**Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.**

**La Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature**

**importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la Société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.**

**L'objet social, tel ci-dessus énoncé, pourra être modifié à tout moment par une décision de la collectivité des associés prise en la 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.**

**ABIDJAN COCODY DANGA ,LOT 1, ILOT 5., Lot 1, Ilot 5**

**M KOFFI KOBENAN KOKO SINGHOR-PAUL (ADMINISTRATEUR)**

**M GBAOU GNINION BORIS DESIRE (ADMINISTRATEUR)**

**n°CI-ABJ-03-2024-B16-00056 du 22/04/2024 au Tribunal du Commerce**

**99 ans**

**n°22972/GTCA/RC/2024 du 22/04/2024**

